

► DISPOSITIF D'ANCRAGE **Fixe**



Câble de sécurité biroulette frein

avec dissipateur d'énergie intégré

Le CÂBLE DE SECURITE BIROULETTE FREIN nécessite des ancrages structurelles sur lesquelles sont fixées les pièces d'extrémités auxquelles sont fixées les terminaisons du câble. Ce dernier sera en acier galvanisé de 16 mm. Une terminaison de câble sera sertie par manchonnage, l'autre passera dans une « mordache » dont le serrage sera taré de manière à obtenir un glissement à partir d'une certaine sollicitation, elle-même reliée au corps de ridoir, permettant, à l'utilisateur, de s'assurer de la bonne tension du câble.

La BIROULETTE FREIN est composée d'un boggie de 2 galets au centre duquel viennent se positionner 2 bras d'accroche montés sur ressort, eux-mêmes enserrant un patin. ; 2 rondelles métalliques viennent protéger le système de dissipation des flasques.

En cas de chute de l'intervenant, son poids amène le patin au contact du câble, annulant le roulement des galets, d'une part, évitant ainsi un risque de déplacement de celui-ci et, pour l'intervenant un risque de pendulage, d'autre part, le choc du à la chute fait que l'axe va se déplacer dans un logement oblong à ailette. La déformation puis le laminage de ces dernières participent à la dissipation de l'énergie réduisant le pic de force de 900 daN de 35%. Un témoin de chute apparaît obligeant à une remise en état.

Lors d'une chute, par le glissement du câble dans le « mordache », l'ensemble du dispositif participe à l'absorption d'énergie, réduisant ainsi les efforts transmis à la structure.

QUAND L'UTILISER ?

Lorsqu'on doit intervenir de façon régulière nécessitant des déplacements horizontaux (>10 m et < 80 m), sans structure intermédiaire par exemple pont roulant, four de ciment, un dispositif d'ancrage tel que le CÂBLE DE SECURITE BIROULETTE FREIN est la solution.

Il sera installé à demeure soit à l'aide d'une ancre structurelle, soit avec une interface de bridage, si possible de 2,40 à 3 m au-dessus du point d'accrochage du harnais.

L'utilisateur connecte son antichute à coulisseau ou enrrouleur à la BIROULETTE FREIN, après avoir contrôlé la qualité de l'installation et vérifié que les contrôles annuels aient été réalisés.

SÉCURITÉ

L'antichute utilisé doit être impérativement conforme aux normes afin de ne pas développer, lors d'une chute, un pic de force supérieur aux 600 daN autorisés. Une longe n'est pas un dispositif antichute à moins qu'il n'y ait qu'un risque de glissade.

FORMATION

Modules « pose et contrôle des dispositifs d'ancrage », « travail sur pont et chemin de pont roulant ».

